

Tro Plougerne 2026 - 6 km



Une randonnée proposée par PHA 29880

Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui a le plaisir de vous présenter les circuits de l'édition 2026 de sa traditionnelle randonnée : **Le Tro Plougerne !**

Ce circuit de **6 kilomètres** est un circuit côtier accessible à tous et adapté aux familles. Il offre de beaux panoramas sur la mer d'Iroise et traverse des sites remarquables du patrimoine de Plouguerneau.



Trace n° 100471718

Durée	1h 40	Difficulté	Facile
Distance	5,70 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	12 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	12 m	Commune	Plouguerneau (29880)
Point haut	17 m		
Point bas	5 m		

Description

- (D) Port du Korejou. Stationnement possible au port.
- (1) Direction la Maison des gardes du Korejou. Suivre le sentier côtier GR® 34
- (2) Le Dolenn. Poursuivre le long du littoral vers l'ouest sur le GR® 34
- (3) La Grève Blanche. Prendre à gauche vers l'intérieur des terres.
- (4) Iliz Koz. Ancienne église médiévale ensevelie sous les sables. Reprendre Stread ar Chapel vers le nord.
- (5) Chapelle Saint-Michel. Prendre le petit chemin en face, puis Trolouc'h à gauche et redescendre vers le port pour rejoindre le point de départ.
- (A) Port du Korejou.

Points de passage

- D/A Port du Korejou**
N 48.629156° / O 4.508036° - alt. 5 m - km 0
- 1 Maison des gardes du Korejou**
N 48.629629° / O 4.506367° - alt. 9 m - km 0.14
- 2 Le Dolenn**
N 48.634209° / O 4.514333° - alt. 11 m - km 1.59
- 3 La Grève Blanche**
N 48.629813° / O 4.525941° - alt. 9 m - km 3.31
- 4 Iliz Koz**
N 48.628116° / O 4.522191° - alt. 16 m - km 3.66
- 5 Chapelle Saint-Michel**
N 48.632681° / O 4.517803° - alt. 13 m - km 4.62
- D/A Port du Korejou**
N 48.629156° / O 4.508034° - alt. 5 m - km 5.7

Informations pratiques

Samedi 25 juillet 2026

Départ entre 13h30 et 15h00 au port du Korejou

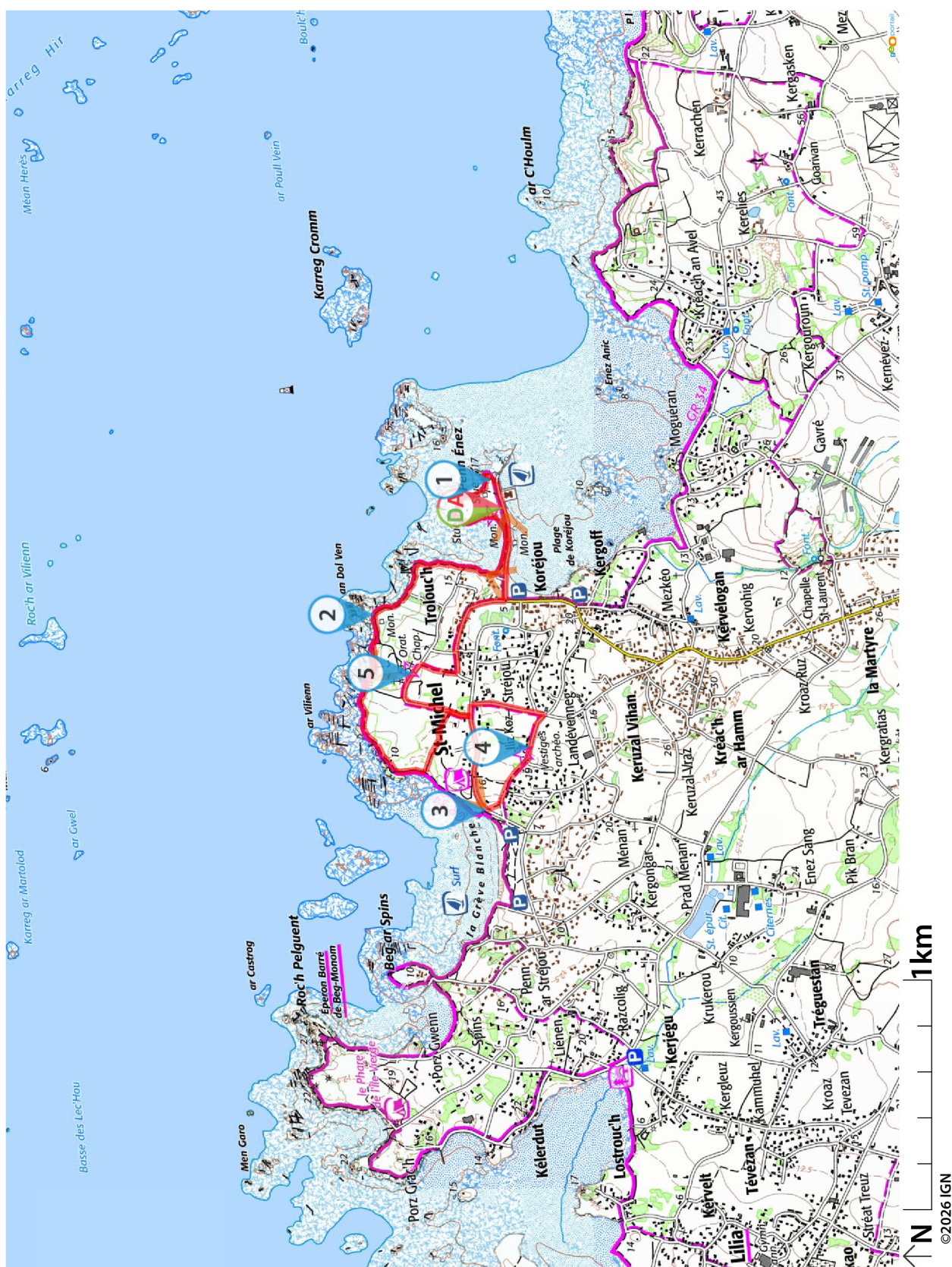
Suivre le balisage Tro Plougerne **Vert**

Pas de ravitaillement sur ce circuit, hormis à l'arrivée

Organisé par Plouguerneau d'Hier et d'Aujourd'hui, infos et pré-inscription sur <https://plouguerneau.net>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-tro-plougerne-2026-6-km/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

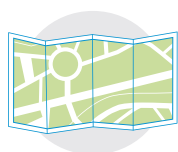
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



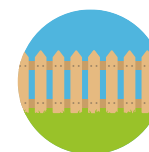
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



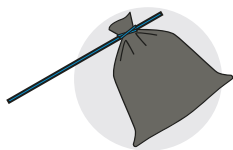
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.